



Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le cinq juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Vigy, se sont réunis dans la salle socioculturelle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 2 juin 2014 par le Maire, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

| | |
|----------------------------|---|
| Présents | LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, GUILLON Anne-Laure, GASSERT Christophe, MAYER Anne, CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard, HOFFMANN Sabine, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent, VANZELLA Alain, LECLAIRE Marie-Claire, FANCHINI Barbara |
| Absents excusés | PERRIN Joël (procuration à GUILLON Anne-Laure), BOULANGER Hervé (procuration à Anne MAYER), Eric HEITZ (procuration à GASSERT Christophe), SAINT-EVE Jean-Luc (procuration à Alain VANZELLA) |
| Absents non excusés | Néant |

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur Nicolas LE BOZEC, maire, qui après avoir constaté que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire précise qu'il a une demande à formuler aux conseillers, savoir :

- il précise au conseil municipal que sur l'ordre du jour, les points concernant la désignation de la secrétaire de séance et l'approbation du compte rendu du dernier conseil municipal ont été omis et demande au conseil municipal de l'autoriser à rajouter ces 2 points. Aucune objection.

- il propose de désigner un/une secrétaire de séance, Mme Audrey ECKER se propose,

Vote POUR : 19

Monsieur le Maire :

- demande d'approuver le compte rendu de la séance précédente. (*M. Alain VANZELLA signale que le dernier compte-rendu ne retranscrit pas l'exactitude des propos concernant les tapis et ne signe pas*)

- donne lecture de l'ordre du jour (envoi aux conseillers en date du 2 juin 2014), conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, précisant qu'il s'agissait d'une convocation en séance extraordinaire

Ordre du jour :

1. Report de l'application de la réforme rythme scolaire à la rentrée 2015

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a adhéré au collectif des maires de MOSELLE s'opposant à l'application de la réforme des rythmes scolaires lors d'une réunion s'étant déroulée le 3 juin 2014 sous l'égide de Mr BOHL, maire de MONTIGNY LES METZ.

Il informe également qu'une manifestation contre la réforme se déroulera le mercredi 18 juin 2014 à 14h30 devant la préfecture de Moselle.

Une pétition est arrivée en mairie signée par plus de 140 parents des écoles primaire et maternelle de Vigy.

M. Le Maire donne ensuite lecture du projet de délibération,

Concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il est rappelé aux membres de l'assemblée les faits suivants :

- En 2013, la Commune a décidé de surseoir d'une année à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires compte tenu des nombreuses interrogations relatives à leur instauration, Le directeur académique des services de l'éducation nationale a accepté la demande de report de la réforme relative aux rythmes scolaires en avril 2013,
- par courrier adressé à l'inspection académique en date du 28/01/2014, l'ancien maire proposait les nouveaux horaires scolaires applicables sur la commune,
- par contrat signé en date du 29 novembre 2013 avec les PEP57 pour un montant de 7500 €, un PEDT a été élaboré,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu le code de l'éducation,

- Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Néanmoins, compte tenu de tout ce qui précède,

- Considérant le nombre de communes qui décident de ne pas appliquer la réforme ou de revenir en arrière,
- Considérant le surcoût considérable pour la commune (charges de personnel et charges de structure) et la répercussion sur les usagers, y compris des inégalités de l'offre culturelle d'une commune à une autre que cela pourrait provoquer,
- Considérant que le rythme imposé par la réforme occasionne une fatigue importante chez les enfants de maternelle,
- Considérant que l'organisation des activités est difficilement applicable compte tenu des infrastructures insuffisantes ou lointaines dont dispose la commune, que la commune préfère favoriser la formation de ses agents pour l'année scolaire à venir,
- Considérant que la réforme met en péril certaines associations du fait de la scolarité le mercredi matin,
- Considérant qu'une pétition recueillant une centaine de signatures de parents ne souhaitant pas l'application de cette réforme a été réceptionnée en mairie le 2 juin 2014,
- Considérant que le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 et que la circulaire n° 2014 063 du 9-5-2014 font référence à **une expérimentation** relative à l'organisation des rythmes scolaires,
- Considérant que certaines activités prévues au PEDT peuvent être mises en place en maintenant les horaires de la semaine à 4 jours,
- Considérant que soucieuse d'appliquer la réforme et ce dans l'intérêt de l'enfant la commune a engagé un travail d'analyse des moyens à mobiliser et des différentes hypothèses de réorganisation de temps scolaire,
- Considérant que de manière concomitante, la commune a engagé un large processus de concertation avec les représentants des parents d'élèves et les enseignants au travers de plusieurs réunions d'information et d'échanges afin de recueillir les souhaits et attentes de chacun,

Il est proposé au Conseil Municipal de revenir sur sa décision et de maintenir un fonctionnement en semaine de 4 jours à la rentrée scolaire de septembre 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** de ne pas appliquer l'expérimentation relative à l'organisation des nouveaux rythmes scolaires et de rester sur un fonctionnement en semaine de 4 jours.

- **Reporte** l'application relative à la mise en œuvre des nouvelles dispositions en matière d'organisation de la nouvelle semaine scolaire et de planification du PEDT à la rentrée scolaire 2015-2016, afin de pouvoir poursuivre la réflexion avec les différents interlocuteurs impliqués dans cette réforme.

| | | |
|------------------|-----------|--|
| POUR | 15 | LE BOZEC Nicolas, ECKER Audrey, GUILLON Anne-Laure (procuration de J. PERRIN), GASSERT Christophe (procuration d'E. HEITZ), MAYER Anne (procuration de H. BOULANGER), CHAMPAUD Audrey, DEMANGE Gérard, HOFFMANN Sabine, KUHN Annick, MORANDINI Patrice, PENNERATH Isabelle, ROUBER Vincent |
| CONTRE | 0 | |
| ABSENTION | 4 | A.VANZELLA (procuration de JL SAINT EVE), MC LECLAIRE, B. FANCHINI |

La séance est levée à 20h45.

**Le Maire,
Nicolas LE BOZEC**

Affichage fait le vendredi 6 juin 2014